

# L'islam comme continuation post-Temple du monothéisme biblique et de la religion prophétique

---

## Note de l'auteur (Objectif et limites)

Cette étude propose une analyse historico-théologique comparative de la reconfiguration du monothéisme biblique après la destruction du Second Temple (70 apr. J.-C.). Elle examine comment le judaïsme, le christianisme et l'islam conçoivent le culte, le repentir, la loi et l'autorité dans un contexte post-Temple, en citant des textes primaires afin que les lecteurs puissent évaluer directement l'argumentation.

## Abstrait

La destruction du Second Temple en 70 de notre ère a rendu historiquement inopérant le système sacrificiel de la Torah, centré sur l'autel, posant un problème de continuité pour une religion structurée autour d'un culte et d'une loi mis en pratique. Cette étude comparative aborde ce problème par une analyse historico-théologique comparative des réponses apportées après la destruction du Temple, en s'interrogeant sur la manière dont le culte, le repentir et l'autorité sont maintenus en l'absence du culte du sanctuaire. Le judaïsme rabbinique préserve la vie d'alliance par la prière, l'étude et la continuité halakhique dans l'attente de la restauration. Le christianisme, dans sa forme dominante, recentre l'expiation sur la crucifixion et interprète la perte du Temple à travers cet événement. L'islam présente un modèle différent : une forme de monothéisme prophétique, régie par la loi et portable, qui demeure praticable sans autel ni sacerdoce, ancrée dans la révélation transmise et un modèle stable de culte public. Cette comparaison met en lumière comment ces trajectoires résolvent les problèmes d'opérabilité et de continuité de manières distinctes dans le contexte post-70. L'islam se présente donc comme une restauration post-Temple du monothéisme biblique plutôt que comme une rupture avec celui-ci.

## Méthode et étendue

Cette étude compare trois trajectoires post-Temple — le judaïsme rabbinique, le christianisme et l'islam — en s'appuyant sur leur cohérence cumulative plutôt que sur des versets isolés. Elle part de la rupture historique de 70 apr. J.-C. et évalue comment chaque tradition maintient le culte, le repentir, la loi et l'autorité lorsque le système du Temple centré sur l'autel n'est plus disponible. Son champ d'étude se limite à ces questions structurelles ; elle ne prétend pas retracer l'histoire exhaustive du développement doctrinal ultérieur. Les citations bibliques sont données en français pour la lisibilité (Louis Segond, LSG, pour la cohérence ; lorsqu'une

traduction juive est utilisée pour la Bible hébraïque/Tanakh, elle est signalée) ; les citations coraniques sont fournies en traduction française standard (Muhammad Hamidullah). Le lecteur visé est non spécialiste, disposé à suivre la comparaison étape par étape.

## Introduction

La plupart des discussions sur le judaïsme, le christianisme et l'islam commencent trop tard. Elles abordent d'abord les identités modernes ou les doctrines postérieures, sans expliquer au préalable le contexte biblique qu'elles sous-tendent. Cette étude, quant à elle, propose une approche différente.

## Pourquoi c'est important

La destruction du Temple constitue un cas d'école pour un problème plus vaste de l'histoire religieuse : comment une tradition porteuse de loi peut-elle maintenir le culte public et l'autorité lorsque son institution centrale s'effondre ? En comparant des modèles post-70, cet essai met en lumière différentes manières d'assurer la continuité : par la préservation malgré les privations, par une réinterprétation de l'expiation et de l'autorité, ou encore par des revendications de guidance renouvelée qui ne dépendent pas d'un sanctuaire.

Ici, le terme « Torah » désigne le cadre d'alliance régissant le culte et la loi dans les livres de Moïse — un système qui lie la dévotion exclusive à Dieu à l'obéissance mise en pratique, à la vie communautaire et à la conception biblique du péché et de la rédemption. Ceci établit le fondement de la rupture décrite ci-après.

Pendant plus d'un millénaire, le monothéisme biblique s'est articulé autour d'un centre institutionnel concret. Le culte du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob n'était pas seulement théologique, mais aussi procédural. La Torah ne se contentait pas de décrire une dévotion abstraite ; elle prescrivait un système d'obéissance, de repentance et d'expiation, ancré dans un sanctuaire et un autel. La vie de l'alliance se vivait à travers des commandements qui pouvaient être pratiqués publiquement, de manière répétée et intégrale. La Torah est explicite sur ce point : les moyens prescrits pour traiter le péché et aborder la question de la restauration au sein de l'alliance.

« Car la vie de la chair est dans le sang, et je vous l'ai donné sur l'autel afin qu'il fasse l'expiation pour vos âmes ; car c'est le sang qui fait l'expiation à cause de la vie. » (Lévitique 17:11, LSG)

Le Lévitique conçoit l'expiation comme un rite rituel impliquant le sang. Or, l'autel ayant disparu de l'histoire, le mécanisme prescrit par la Torah ne peut plus être appliqué tel quel. Le problème de continuité qui en résulte est à la fois pratique et textuel : les commandements demeurent, mais les moyens de les respecter disparaissent.

À partir de ce moment, l'histoire religieuse de la tradition abrahamique diverge sensiblement, non pas en raison d'un désaccord doctrinal abstrait, mais parce que différentes réponses sont

apportées à ce problème structurel unique. Le judaïsme rabbinique répond en préservant l'identité de l'alliance par la prière, l'étude et la continuité halakhique, maintenant fidèlement l'autorité de la Torah tout en vivant dans la réalité de l'exil et en attendant la restauration. Le christianisme, dans son développement dominant après la destruction du Temple, résout la rupture en recentrant l'expiation sur la crucifixion, déplaçant ainsi l'autel d'un lieu physique vers un événement salvifique unique et définitif. L'islam, en revanche, revendique une chose distincte : Dieu restaure la religion prophétique elle-même — la repentance, l'obéissance, la loi et le culte direct — sous une forme portable, universelle et indépendante de tout sanctuaire, tout en revendiquant la continuité avec le monothéisme abrahamique.

L'ouvrage commence par affirmer que la rupture est réelle, le problème inévitable et les solutions fondamentalement différentes. Ce n'est qu'une fois cette crise historique et textuelle reconnue que les affirmations ultérieures concernant la prophétie, le droit et la continuité peuvent être évaluées sans distorsion.

Plusieurs courants scripturaires sont interprétés conjointement pour former un profil cohérent : un monothéisme intransigeant ; le repentir et l'obéissance au cœur de la religion ; une loi qui guide la vie communautaire ; et un horizon qui s'élargit, où la guidance divine n'est plus cantonnée à une seule lignée ou à un seul lieu. Cet horizon élargi n'est pas une invention de l'islam. Le texte biblique évoque déjà des étapes et des transformations dans la gestion des biens divins sans pour autant renoncer au monothéisme : le Sinaï est central, mais Séir et Paran apparaissent à l'horizon ; Isaac est élu, mais Ismaël se voit promettre une nation ; Jérusalem est au centre, mais les nations sont envisagées se tournant vers Dieu. Ces motifs ne constituent pas une carte. Ils définissent un cadre textuel : l'Écriture elle-même permet à la guidance de s'étendre au-delà d'un seul centre institutionnel lorsque l'histoire l'exige. Dans ce cadre, les affirmations ultérieures ne sont pas évaluées en les forçant à se concentrer dans un seul verset, mais en se demandant si, après la rupture post-Temple, elles assurent la continuité que la grammaire biblique rend intelligible. Avant de comparer les trajectoires ultérieures, l'essai établit la base de référence Torah-Prophètes, note la continuité de l'alliance du judaïsme après 70, puis considère les voix de la fin du Second Temple (y compris Jésus) comme points de référence souvent invoqués dans les débats ultérieurs sur la continuité.

L'argumentation se déroule en quatre temps. Premièrement, elle présente la disparition de l'autel après 70 apr. J.-C. comme une véritable crise de pratique, engendrée par les textes sacrés, et non comme un simple événement émotionnel. Deuxièmement, elle établit un fondement à partir de la Torah et des Prophètes, où le culte de Dieu seul, le repentir et l'obéissance structurent la vie d'alliance. Troisièmement, elle décrit la continuité du judaïsme post-Temple selon ses propres termes, puis considère les voix de la fin du Second Temple (dont celle de Jésus) comme des points de référence contemporains auxquels les débats ultérieurs sur la continuité font souvent appel. Quatrièmement, elle compare les principales trajectoires post-Temple (judaïsme rabbinique, christianisme paulinien et islam) et s'interroge sur celle qui permet de maintenir une forme viable et adaptable du culte abrahamique tout en préservant un monothéisme intransigeant.

Avant d'aborder les développements chrétiens ultérieurs ou l'émergence de l'islam, l'essai établit le cadre de référence Torah-Prophètes, puis examine les voix tardives du Second Temple

qui s'y inscrivent, notamment l'enseignement public enregistré de Jésus comme un point de données alors que le Temple était encore debout.

## Fondements de la Torah et des Prophètes

Toute évaluation de la continuité post-Temple doit commencer par la Torah et les Prophètes eux-mêmes. Dans toute la Bible hébraïque, le culte de Dieu seul, le repentir, l'obéissance à la loi et la direction morale publique sont considérés comme des éléments non négociables de la vie d'alliance. Les prophètes critiquent à maintes reprises les rituels vides de sens lorsqu'ils sont dissociés de la justice et de l'obéissance, sans pour autant abolir la Loi ni nier la centralité historique du Temple. Ce schéma prophétique interne établit le point de référence permettant d'évaluer les voix postérieures au Second Temple, et finalement les trajectoires post-Temple. Pour le judaïsme, la continuité après 70 s'articule de manière interne à travers la vie d'alliance – la Torah, la prière et l'étude – plutôt que par référence à Jésus. Ce dernier est présenté ici non comme le prisme du judaïsme, mais comme une voix contemporaine de la fin du Second Temple, dont l'enseignement préservé alimente souvent les débats ultérieurs sur la continuité.

## Une voix juive de la fin du Second Temple

Avec le cadre de référence Torah-Prophètes établi, il devient possible d'examiner les voix de la fin du Second Temple qui s'inscrivent dans ce contexte. Jésus appartient à ce paysage juif tardif, et son enseignement public, tel qu'il a été consigné, peut être interprété comme un élément de preuve de la manière dont la continuité était articulée du temps où le Temple était encore debout. Cela ne tranche pas en soi les affirmations ultérieures ; cela établit simplement ce qui est affirmé, nié ou laissé en suspens dans un cadre structuré par la Torah.

Tout argument relatif à la doctrine ultérieure peut être évalué à l'aune d'un point de référence utile : ce que Jésus a affirmé, selon les écrits, dans le cadre de la Torah et des Prophètes reconnu par sa communauté. Son enseignement public, tel que préservé, ne constitue pas ici l'axe d'interprétation du judaïsme quant à la rupture ; il représente un élément de données contemporain de la fin du Second Temple, souvent invoqué dans les débats ultérieurs sur la continuité.

« Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir » (Matthieu 5:17, LSG)

« Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne passera point de la Loi un seul iota, ni un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit accompli. » (Matthieu 5:18, LSG)

« Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. » (Deutéronome 6:5, LSG)

« Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel. » (Lévitique 19:18, LSG)

« Et l'Éternel dit : Puisque ce peuple s'approche de moi, et qu'il m'honore de sa bouche et de ses lèvres, mais qu'il a éloigné son cœur de moi, et que la crainte qu'il a de moi n'est qu'un commandement d'hommes appris par cœur ; » (Ésaïe 29:13, LSG)

« Tu craindras l'Éternel, ton Dieu ; tu le serviras, et tu jureras par son nom. » (Deutéronome 6:13, LSG)

« Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face » (Exode 20:3, LSG)

« Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! qui entreront dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » (Matthieu 7:21, LSG)

« Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom ? n'avons-nous pas chassé des démons en ton nom ? n'avons-nous pas accompli beaucoup de miracles en ton nom ? Alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus ; éloignez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » (Matthieu 7:22-23)

L'avertissement n'est pas seulement moralisateur ; il concerne la continuité avec les commandements de Dieu. « L'anarchie » est considérée comme un motif d'exclusion. Il est donc difficile de présenter Jésus comme le fondateur d'une religion dont la marque distinctive serait l'abandon de la loi comme forme d'obéissance. La rupture après la destruction du Temple accentue ce point. Jésus parle dans un monde où le Temple existe, et pourtant son enseignement prépare à plusieurs reprises à une foi capable de survivre à la perte de l'accès institutionnel sans sombrer dans le désespoir spirituel. Lorsqu'il cite Osée :

« Car j'ai désiré la miséricorde, et non les sacrifices ; la connaissance de Dieu plus que les holocaustes. » (Osée 6:6, LSG)

Il ne rejette pas le système des sanctuaires de la Torah comme une imposture ; il restaure la hiérarchie prophétique : le rituel n'a jamais vocation à remplacer

« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits » (Matthieu 7:16, LSG)

« C'est pourquoi je vous le dis : le royaume de Dieu vous sera enlevé, et il sera donné à une nation qui en produira les fruits. » (Matthieu 21:43, LSG)

## La logique morale du guidage après une rupture

Si la destruction du Temple engendre une crise de visibilité pour une religion régie par des lois, la question fondamentale devient d'ordre moral et biblique : l'Écriture présente l'histoire des relations entre Dieu et l'humanité comme guidée par un message divin, même lorsque les institutions font défaut. L'Écriture présente à maintes reprises la relation de Dieu avec l'humanité comme un message de guidance. Dieu ne se contente pas de juger ; il enseigne, avertit et nous rappelle ses commandements.

« Le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes » (Amos 3:7, LSG)

Le schéma n'est pas celui d'un Dieu qui parle une seule fois puis laisse l'humanité dériver indéfiniment ; au contraire,

« Dieu, qui à plusieurs reprises et de diverses manières a jadis parlé à nos pères par les prophètes » (Hébreux 1:1, LSG)

« Une lumière et un Livre explicite vous sont parvenus de la part de Dieu. » (Coran 5:15)

« L'Éternel, le Dieu de leurs pères, leur envoya ses messagers, se levant de bon matin et les envoyant, car il avait compassion de son peuple et de son lieu d'habitation. » (2 Chroniques 36:15, LSG)

« Tournez-vous vers moi et vous serez sauvés, vous tous, les extrémités de la terre ! » (Ésaïe 45:22, LSG)

Si telle est la logique morale biblique de Dieu — une guidance bienveillante plutôt qu'un abandon —, alors, dans un monde post-Temple, on peut espérer que cette guidance demeure accessible sous une forme concrète, notamment pour les nations, lorsque l'ancien mécanisme institutionnel devient historiquement inaccessible. Ceci rend plausible l'idée d'une guidance future, dans la continuité du modèle prophétique.

## Une catégorie biblique pour un accompagnement continu

Prendre au sérieux la rupture du Temple soulève une question simple : les Écritures permettent-elles de continuer à guider l'humanité sous une forme qui reste applicable lorsque les anciens mécanismes institutionnels s'effondrent ? Les prophètes présentent à maintes reprises les relations de Dieu avec l'humanité comme un accompagnement plutôt que comme un abandon.

Et ils supposent une divulgation intelligible —

« Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes » (Amos 3:7, LSG)

La logique morale de la prophétie n'est donc pas « Dieu a parlé une fois puis s'est retiré », mais plutôt qu'il appelle, avertit, corrige et restaure. Dans ce cadre, plusieurs thèmes convergent vers une silhouette reconnaissable de ce que pourrait être une guidance continue, notamment à l'échelle d'un horizon élargi dépassant celui d'un seul peuple. Aucun passage ne saurait à lui seul étayer l'argumentation. L'essentiel réside dans la cumulativité : un élément définit l'horizon des nations ; un autre précise la forme de l'autorité prophétique ; un autre encore fournit un cadre de transmission et de continuité face aux bouleversements. Ensemble, ils rendent intelligible la notion de guidance future avant même l'intervention de tout autre prétendant.

L'horizon des nations est clairement défini dans le corpus prophétique. Isaïe parle à plusieurs reprises d'un champ d'action élargi où le dessein de Dieu ne se limite pas à Israël :

« Et il dit : C'est peu de chose que tu sois mon serviteur pour relever les tribus de Jacob et pour ramener les rescapés d'Israël ; je te donnerai aussi pour lumière aux nations, afin que mon salut aille jusqu'aux extrémités de la terre. » (Ésaïe 49:6, LSG)

« Tournez-vous vers moi et vous serez sauvés, vous tous qui êtes aux extrémités de la terre ; car je suis Dieu, et il n'y en a point d'autre » (Ésaïe 45:22, LSG)

Le corpus prophétique présente une trajectoire tournée vers les nations, dans laquelle le culte du Dieu unique s'établit publiquement au-delà d'une seule ethnie.

« Ils seront retournés, ils seront couverts de honte, ceux qui se fient aux idoles, qui disent aux images de métal fondu : Vous êtes nos dieux. » (Ésaïe 42:17, LSG)

« Je leur susciterai d'entre leurs frères un prophète semblable à toi, et je mettrai mes paroles dans sa bouche ; il leur dira tout ce que je lui commanderai. » (Deutéronome 18:18, LSG)

Il ne s'agit pas simplement d'un « bon enseignant », mais d'un enseignement contraignant transmis comme la parole de Dieu. Dans un monde post-Temple, cette distinction est essentielle : une religion portable, porteuse de lois pour les nations, requiert une autorité et une pratique stables. On s'attend donc à ce qu'une revendication de restauration se présente comme un enseignement transmis, et non comme une reconstruction a posteriori fondée sur des interprétations privées. Isaïe 29 peut être lu comme un texte de fond pertinent, sans artifice. Isaïe décrit la transmission des « paroles d'un livre » (Version LSG).

« À celui qui n'est pas instruit, vous dites : « Lis ceci, je t'en prie », et il répond : « Je ne suis pas instruit » » (Ésaïe 29:12, LSG)

Ce qui importe est modeste mais pertinent : l'Écriture n'exige pas que le messenger de Dieu soit un architecte littéraire reconnu ; elle décrit des paroles révélées atteignant une personne qui n'est pas « instruite » au sens conventionnel du terme. Cela devient pertinent lorsqu'on évalue les prétendants ultérieurs qui se présentent comme des récitants et des proclamateurs plutôt que comme des auteurs construisant un système théologique. Un troisième élément important provient de Daniel, qui fournit un cadre pour la continuité et la transmission en période de bouleversements. Les visions de Daniel ne concernent pas seulement les empires ; elles rendent conceptuellement lisible le monde post-Temple dans l'Écriture. Daniel 2 décrit une succession de royaumes, puis une domination indépendante de la permanence des empires précédents – un établissement durable qui prévaut sur l'effondrement des dominations antérieures (Daniel 2:34-35, 44). Daniel 7 formalise le langage de la transmission : la domination est donnée et retirée ; l'autorité change de mains ; et le « royaume et la domination » sont finalement transmis.

« donné » (Daniel 7:14, 27, LSG)

## Un prophète semblable à Moïse et la révélation publique

Avant de se demander si un prétendant ultérieur correspond au profil post-Temple, il convient de préciser la nature des enseignements que l'Écriture elle-même attend. C'est là que le profil du « prophète semblable à Moïse » prend tout son sens, non comme slogan, mais comme catégorie. Moïse n'est pas seulement un maître moral inspiré. Il est le messenger paradigmatique de la parole transmise, dont la proclamation fonde une communauté de fidèles guidée par la loi. L'alliance n'est pas une abstraction ; elle devient un ordre public car Moïse dispense un enseignement contraignant. Le Deutéronome décrit explicitement ce modèle :

« L'Éternel, votre Dieu, suscitera pour vous, parmi vous, d'entre vos frères, un prophète comme moi ; vous l'écoutez. » (Deutéronome 18:15, LSG)

Le texte explique ensuite ce que signifie « comme Moïse » : « Je leur susciterai d'entre leurs frères un prophète semblable à toi, et je mettrai mes paroles dans sa bouche ; il leur dira tout ce que je lui commanderai. » (Deutéronome 18:18, LSG)

« Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, » (Coran 96:1, Hamidullah)

« et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » (Coran 53:3-4, Hamidullah)

Dans la logique de la catégorie du Deutéronome, l'évaluation ne porte pas sur la ressemblance d'un texte avec un livre moderne, mais sur sa capacité à se présenter comme des paroles remises à la bouche et transmises comme un guide contraignant. C'est la forme prophétique mosaïque.

« Alors on donnera le livre à celui qui ne sait pas lire, en lui disant : « Lis ceci, je t'en prie. » Et il répondra : « Je ne sais pas lire. » » (Ésaïe 29:12, LSG)

Le point est catégorique : l'Écriture contient des scènes où la révélation est transmise à une personne extérieure à l'autorité académique traditionnelle. Dans la conception biblique, l'autorité prophétique repose sur l'acte de révélation de Dieu plutôt que sur une reconnaissance institutionnelle.

« Adore le Seigneur ton Dieu, et sers-le lui seul » (Matthieu 4:10, LSG)

« Alors je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus ; éloignez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » (Matthieu 7:23, LSG)

Par conséquent, un prétendant ultérieur qui se présente sous une forme prophétique (paroles transmises ; directives contraignantes) doit être évalué non pas en fonction de sa capacité à flatter un statu quo institutionnel,

Dès lors, le lecteur est en droit de se demander si la Bible elle-même offre une perspective nouvelle, porteuse de lois, pour guider l'histoire après une rupture. Le livre de Daniel n'est pas ici utilisé comme un guide pour établir des dates modernes, mais parce qu'il aborde les thèmes de l'histoire, de la transmission et de l'avenir. Il permet d'envisager la continuité après une rupture sans nier son existence.

## Daniel et le timing de la continuité

« Au temps de ces rois, le Dieu du ciel établira un royaume qui ne sera jamais détruit, et ce royaume ne passera point à un autre peuple ; il brisera et anéantira tous ces royaumes-là, et lui-même subsistera éternellement. » (Daniel 2:44)

« La domination, la gloire et le royaume lui ont été donnés ; tous les peuples, les nations et les langues le servirent ; sa domination est une domination éternelle. » (Daniel 7:14, LSG)

Plus loin, Daniel 7 décrit un renversement décisif où la domination est transférée aux « saints du Très-Haut ». Le langage employé ici est à nouveau celui d'un don et d'une mission, plutôt que d'une construction humaine : « Le royaume, la domination et la grandeur du royaume sous tout le ciel seront donnés au peuple des saints du Très-Haut. Son royaume est un royaume éternel, et toutes les dominations lui seront servies et lui obéiront. » (Daniel 7:27, LSG)



Daniel utilise plus tard explicitement le même langage de transfert, décrivant la domination comme quelque chose de « donné » et finalement attribué sous la souveraineté divine (Daniel 7:27, LSG).

« Il fera cesser les sacrifices et les offrandes » (Daniel 9:27, LSG)

crise textuelle utilisant les catégories propres aux Écritures : orientation, obéissance, culte exclusif, transmission par les fruits et continuité à travers la rupture.

La question post-Temple ne se limite pas à l'opposition entre judaïsme, christianisme et islam. Elle se pose également au sein même du mouvement de Jésus à ses débuts. Le Nouveau Testament témoigne que les premières générations de croyants n'étaient pas unanimes sur les questions les plus pertinentes : la Loi, l'inclusion des non-Juifs, l'identité de l'alliance et les exigences de la continuité avec les Écritures d'Israël. Le récit biblique aborde ces questions comme des enjeux décisifs, et non comme des considérations secondaires. Les Actes des Apôtres décrivent une importante controverse concernant la circoncision des croyants non-juifs et leur obligation d'observer la Loi (Actes 15.1-2). Les lettres de Paul reflètent ce même conflit de manière plus tranchée, notamment dans l'épître aux Galates. Cette diversité est essentielle pour la méthodologie. Elle évite l'anachronisme. Elle montre que « la volonté de Jésus » n'était pas une évidence pour tous les premiers chrétiens et que différents modèles de continuité étaient débattus dès les premiers temps. Dans ce contexte – l'expansion vers le monde non-juif à l'approche de la catastrophe qui allait bientôt rendre le Temple inopérant – il n'est pas surprenant que différentes approches post-Temple aient pu émerger. C'est pourquoi l'enseignement de Jésus, tel qu'il nous a été transmis, est ici considéré comme un point de référence utile, plutôt que de supposer que les doctrines ultérieures reflètent automatiquement sa volonté. Jésus affirme publiquement la Loi (Matthieu 5:17-18) et il considère l'anarchie et une religiosité superficielle comme disqualifiantes (Matthieu 7:21-23).

Ces déclarations ne règlent pas tous les débats ultérieurs, mais elles instaurent une position : le sérieux de l'obéissance et la méfiance envers les affirmations religieuses qui réduisent la vie d'alliance à de simples étiquettes identitaires. Cette position conduit naturellement aux critères bibliques d'évaluation des prétendants ultérieurs. L'Écriture ne considère pas l'autorité comme intouchable ; elle propose des critères d'épreuve.

## Daniel revisité : Temps et transfert

Lorsqu'on lit Daniel en parallèle avec Isaïe et la rupture post-Temple, sa force ne se limite pas à un symbolisme abstrait. Daniel apporte un élément qu'Isaïe n'insiste pas aussi directement : la transition inéluctable. Non seulement la gestion des biens se modifiera, mais l'histoire elle-même évoluera vers un point où les mécanismes de l'ancienne alliance deviendront intenables et seront remplacés par une structure pérenne. Le chapitre 2 de Daniel établit la structure fondamentale. Des royaumes successifs s'élèvent et s'effondrent jusqu'à ce qu'une intervention finale interrompe ce cycle : « une pierre détachée sans main d'homme » frappe la statue, brisant l'ensemble de la structure, après quoi « on ne trouva plus aucune trace d'eux » et la pierre disparaît (Version LSG).

« une grande montagne et elle remplissait toute la terre » (Daniel 2:34–35, LSG)

L'accent n'est pas mis sur une réforme interne, mais sur un remplacement par l'initiative divine. Le royaume que Dieu établit ne coexiste pas indéfiniment avec l'ordre précédent ; il le supprime et perdure.

« que tous les peuples, les nations et les langues le servent » (Daniel 7:14, LSG)

« Les saints du Très-Haut recevront le royaume » (Daniel 7:18, LSG)

« Le royaume, la domination et la grandeur du royaume sous tout le ciel seront donnés au peuple des saints du Très-Haut. Son royaume est un royaume éternel, et toutes les dominations lui seront servies et lui obéiront. » (Daniel 7:27, LSG)

C'est important car cela correspond directement au langage de transmission employé par Jésus lui-même :

« Le peuple du prince qui doit venir détruira la ville et le sanctuaire » (Daniel 9:26, LSG)

« Il fera cesser le sacrifice et l'offrande » (Daniel 9:27, LSG)

« C'est le sang qui fait l'expiation par la vie » (Lévitique 17:11, LSG)

Si le sacrifice cesse dans l'histoire – non pas symboliquement, mais concrètement –, la continuité ne peut être assurée par la seule affirmation. Soit Dieu laisse l'humanité sans voie praticable d'obéissance et d'adoration, soit sa guidance se manifeste sous une forme qui ne dépend plus d'un sanctuaire détruit. Daniel présente cela comme un jugement annoncé suivi d'une action divine. L'argument le plus convaincant est cumulatif : l'Écriture anticipe une phase post-Temple décisive, marquée par la cessation des sacrifices, la transmission du pouvoir et une forme de règne divin adressée aux nations. Si le sacrifice cesse, si la gestion est transférée et si la guidance doit rester publique et applicable, la question n'est plus de savoir si une guidance ultérieure est possible, mais comment la reconnaître. C'est précisément là que les catégories précédentes prennent toute leur importance. L'autorité prophétique, au sens deutéronomique, est transmise par la parole.

Jésus affirme la loi, met en garde contre l'anarchie et parle de la tromperie future et du discernement par les fruits (Matthieu 7:15-23). Il ne prétend pas abolir la loi (Matthieu 5:17) et ne se présente pas comme le législateur des nations annoncé par Daniel et Isaïe. On ne peut donc considérer le livre de Daniel comme « déjà accompli » sans expliquer comment la destruction du Temple préserve la possibilité d'une alliance viable.

Vu sous cet angle, le livre de Daniel ne défend pas l'islam de manière isolée. Il soulève la question de la continuité. Le judaïsme préserve son identité et sa dévotion malgré les privations. Le christianisme paulinien élabore un mécanisme de substitution centré sur la théologie de l'expiation, articulée à travers les lettres apostoliques. L'islam, en revanche, revendique la restauration : révélation transmise, culte portable et cadre juridico-moral fonctionnant sans dépendance au sanctuaire – précisément le type de solution qu'exigerait un horizon post-Temple si Dieu ne renonçait pas à sa guidance. L'importance du livre de Daniel ne réside donc pas dans le fait qu'il nomme explicitement Muhammad, mais qu'il rend l'idée d'une restauration ultérieure, durable et tournée vers les nations non seulement possible, mais structurellement attendue. Lorsque l'on lit Daniel en parallèle avec la perspective anti-idolâtrie d'Isaïe et le discours de Jésus sur la transmission de la charge, la convergence devient difficile

à considérer comme une simple coïncidence. Ce qui apparaît d'abord comme une interprétation controversée se révèle être une constante.

## L'islam défini selon ses propres termes : restauration, autorité et continuité

Ici, le débat doit accomplir ce que beaucoup de discussions omettent de faire : définir l'islam tel qu'il se définit lui-même, avant d'évaluer s'il correspond au modèle post-Temple. Il ne s'agit pas d'une simple formalité, mais d'une nécessité pour une analyse rigoureuse. Une idée fausse courante dans le débat islamo-chrétien est que l'islam serait « fondé sur » la Bible, au sens où la Torah et le Nouveau Testament seraient considérés comme des autorités contraignantes. Or, ce n'est pas le cas. La Bible est ici utilisée comme contexte préalable – car l'essai examine si le monde biblique anticipe un élargissement des perspectives après la destruction du Temple – mais l'autorité opérationnelle de l'islam repose sur le Coran et la tradition prophétique (la Sunna). Cette distinction est essentielle car le problème post-Temple est un problème d'applicabilité : une religion doit disposer d'un système de culte et de lois fonctionnel et applicable après 70 apr. J.-C. L'islam affirme que c'est le cas.

L'islam ne se contente pas d'offrir la dévotion à Dieu, mais se présente comme la restauration de la religion prophétique en tant que voie complète de culte et d'obéissance. Le Coran se présente à maintes reprises comme une révélation plutôt que comme une œuvre personnelle, et comme un message public plutôt que comme une spéculation théologique privée. Le texte se présente comme une récitation.

Et elle nie que le messager profère des doctrines religieuses par désir :

En termes simples, son mode est la parole transmise — des paroles données, récitées et proclamées publiquement — correspondant à la catégorie biblique de l'autorité prophétique :

Cela démontre une cohérence structurelle.

« À la loi et au témoignage ! S'ils ne parlent pas selon cette parole, c'est qu'il n'y a point d'aurore chez eux. » (Ésaïe 8:20, LSG)

Autrement dit, la véritable guidance se mesure à la fidélité au monothéisme et à l'obéissance, et non au charisme ou à l'héritage institutionnel. L'islam se présente comme un critère qui clarifie et distingue la vérité de la dérive dans le culte et la doctrine, appelant les gens à revenir au Dieu d'Abraham sans division dans leur dévotion – conformément à l'insistance de la Torah.

Et la préservation par Jésus d'un culte exclusif,

La pertinence de l'islam après la construction du Temple apparaît plus clairement lorsque l'autorité est explicitement définie. Après 70 de notre ère, un système strictement religieux, limité au sanctuaire, n'est plus pleinement applicable comme prescrit. Pour être véritablement significative et non purement rhétorique, une revendication de restauration doit remplir au moins trois conditions : recentrer le culte sur Dieu seul ; proposer un système de lois et de culte opérationnel, indépendant d'un autel physique ; et instaurer une structure d'autorité stable, ne

reposant pas sur la reconstruction d'un mécanisme inopérant par des substitutions hasardeuses. L'islam remplit ces trois conditions. Il affirme un monothéisme absolu, rejette le culte adressé à quiconque d'autre que Dieu et établit une vie de culte portable : la prière, le jeûne, l'aumône, le pèlerinage, le repentir et un ordre éthique et juridique complet. Le Coran et la Sunna constituent ainsi le centre opérationnel de l'islam après la construction du Temple. C'est à ce stade qu'une clarification s'impose pour les lecteurs influencés par une conception chrétienne des Écritures. L'islam ne nie pas que Dieu ait révélé la Torah ni que Jésus ait été prophète et Messie ; il réfute l'idée que les questions de préservation et d'autorité puissent être ignorées. La Bible elle-même contient des mises en garde contre la déviation et la nécessité du discernement, et elle ne présente pas l'histoire de l'alliance comme imperméable à toute altération humaine. Le reproche prophétique souvent formulé est que les gens

« C'est pourquoi le Seigneur dit : Puisque ce peuple s'approche de moi de la bouche et m'honore des lèvres, mais qu'il a éloigné de moi son cœur, et que la crainte qu'il a de moi n'est qu'un précepte humain, » (Ésaïe 29:13, LSG)

et cette religion se trouve enrichie d'ajouts humains. L'islam revendique la restauration du culte en proposant un retour aux fondements abrahamiques et en rétablissant la guidance divine comme mode de vie viable – précisément le type de « moteur » dont un monde post-Temple aurait besoin si la miséricorde de Dieu continuait de guider les croyants.

## L'affirmation de Muhammad et le mode de révélation : proclamation publique et discours récité

Si l'on prend au sérieux la rupture post-Temple, la question d'un « autre messager » n'est pas une simple intuition, mais une interrogation structurelle. Le mécanisme de la Torah, centré sur l'autel, est écrit, pourtant, après 70 de notre ère, il n'est plus applicable tel que prescrit. Si le modèle divin est un guide plutôt qu'un abandon...

L'idée d'une nouvelle orientation spirituelle n'est donc pas étrangère aux Écritures. La question qui se pose est celle du type de messager qui pourrait vraisemblablement assurer la continuité de la religion prophétique après la rupture : non pas un simple philosophe, mais un transmetteur d'une guidance contraignante dont le fruit serait un culte et une loi applicables, transposables à travers le monde et centrés sur le Dieu d'Abraham seul.

L'affirmation de Muhammad, selon la définition même de l'islam, est précisément de cette nature. Il ne se présente pas comme un auteur élaborant un système grâce à son génie personnel ; il se présente comme un messager recevant et transmettant un message. La rhétorique du Coran n'est pas « Muhammad pense », mais « Dis » – la grammaire de la proclamation. Les textes fondamentaux de l'islam caractérisent son rôle comme celui de récepteur et de transmetteur.

récitation:

Le Coran nie explicitement que son contenu soit le produit d'une créativité religieuse personnelle :

« Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux, » (Coran 2:2, Hamidullah)

Elle se décrit à plusieurs reprises comme une clarification et un critère – ce que le vocabulaire islamique ultérieur nomme Furqān – afin que la guidance ne soit pas seulement une source d'inspiration mais aussi de discernement : elle distingue le véritable culte de la dérive et de la fausse dévotion. Ce mode est structurellement important dans une argumentation post-Temple. Le modèle d'autorité prophétique de la Bible hébraïque n'est pas principalement une exégèse académique ; il s'agit d'une parole transmise et d'un enseignement contraignant.

L'important n'est pas d'adhérer à l'islam pour percevoir le parallèle. L'important est que, dans l'imaginaire biblique, la révélation se présente souvent sous forme de paroles confiées à un peuple ; et après une rupture qui rend inopérants les anciens mécanismes institutionnels, une continuité se manifestant par un enseignement transmis est structurellement intelligible comme « prophétique » dans sa forme. L'affirmation de Muhammad est également explicitement abrahamique dans son adresse et son intention. L'islam ne prétend pas inventer une nouvelle divinité ni rediriger le culte vers un dieu tribal. Il prétend restaurer le culte du Dieu connu de la mémoire biblique : le Créateur, le Dieu d'Abraham, le Dieu qui juge l'idolâtrie et appelle l'humanité à la repentance. Le Coran inscrit son appel dans la continuité de l'appel prophétique : le culte exclusif de Dieu, le rejet des idoles et la droiture comme obéissance vécue. Ceci s'aligne sur le principe biblique fondamental selon lequel le sérieux de l'alliance divine ne se limite pas à l'identité, mais implique l'obéissance.

« Vous observerez donc mes lois et mes ordonnances ; si quelqu'un les met en pratique, il vivra. Je suis l'Éternel. » (Lévitique 18:5, LSG)

Et avec cette insistance prophétique selon laquelle le repentir et le retour sont la porte du retour

---

« Que le méchant abandonne sa voie, et l'homme inique ses pensées ; qu'il retourne à l'Éternel, qui aura compassion de lui, à notre Dieu, qui pardonne abondamment. » (Ésaïe 55:7, LSG)

« Allez donc apprendre ce que signifie : Je veux la miséricorde, et non les sacrifices ; car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la repentance. » (Matthieu 9:13, LSG)

Et son avertissement que

La religiosité sans obéissance est vide.

Une clarification essentielle permet d'éviter toute mauvaise interprétation de cet essai. Affirmer que l'islam est « post-Temple opérable » ne signifie pas invalider le judaïsme ni qualifier le christianisme de pure imposture. Il s'agit de mettre en lumière une différence structurelle. Le judaïsme rabbinique préserve fidèlement l'identité de la Torah en exil sans prétendre qu'elle soit abrogée. Le christianisme, notamment dans sa forme paulinienne dominante, résout la rupture en recentrant l'expiation sur la crucifixion, réintégrant ainsi la logique de l'autel dans un événement salvifique unique et définitif. L'islam revendique une restauration : un centre d'autorité prophétique renouvelé (le Coran et la Sunna) qui rétablit le culte et la loi monothéistes comme un mode de vie complet et applicable, sans dépendre du système du Temple. Il

convient également d'affirmer clairement que la relation de l'islam aux Écritures antérieures n'est pas une relation de dépendance juridique. Les musulmans ne considèrent ni la Torah ni le Nouveau Testament comme des lois contraignantes. Elles sont citées ici parce que l'argument est testé au sein du monde biblique que l'on connaît déjà, et parce que l'enseignement préservé de Jésus constitue un point de référence utile pour les affirmations de continuité.

## Le furqān comme critère : pourquoi l'islam se présente comme une correction plutôt que comme une invention

Si la rupture du Temple est le moteur historique de ce débat, alors le Furqān constitue l'axe conceptuel de l'affirmation de soi de l'islam. L'islam ne se présente pas comme une « nouvelle idée religieuse » cherchant à se faire une place sur le marché. Il se présente comme un critère, une autorité permettant de distinguer le monothéisme abrahamique authentique des dérives ultérieures. Dans un cadre biblique, ce concept n'est pas étranger. L'Écriture admet que les communautés peuvent dévier tout en conservant le langage religieux, et elle appelle à plusieurs reprises au discernement et au retour. Isaïe condamne ouvertement ce phénomène :

Isaïe avertit que la religiosité publique peut devenir une simple façade tandis que le cœur s'égare, et que la crainte de Dieu peut se réduire à une tradition humaine (Isaïe 29:13, LSG).

Les prophètes ne sont pas de simples conteurs ; ce sont des correcteurs qui s'attaquent aux dérives dans le culte et l'obéissance et restaurent le centre de l'alliance. L'islam prétend remplir cette même fonction corrective, mais avec une différence décisive après la construction du Temple : il prétend non seulement critiquer, mais aussi fournir une orientation renouvelée et applicable – transposable.

Le culte et la loi sont transmis par révélation. Le Coran conçoit son mode de transmission comme une prière récitée plutôt que comme une construction théologique privée.

Et elle nie que la doctrine du messenger soit le fruit d'un désir personnel :

Dans la méthode de l'essai, cela importe car la catégorie prophétique du Deutéronome est

Le Coran n'est pas présenté comme les réflexions d'un homme sur Dieu ; il est présenté comme une parole proclamée publiquement. Cette fonction de critère est particulièrement visible dans ce que l'islam prétend corriger. Ces corrections ne sont pas aléatoires ; elles ciblent précisément les catégories que la Bible considère comme décisives. Premièrement : les limites du culte. Le commandement fondamental de la Torah est la dévotion exclusive.

Et Jésus réaffirme cette même limite dans son discours direct :

« Lave-toi, purifie-toi ; éloigne de mes yeux la méchanceté de tes actions ; cesse de faire le mal ; apprends à faire le bien ; recherche la justice, secouris l'opprimé, fais droit à l'orphelin, défends la veuve. » (Ésaïe 1:16-17, LSG)

Jésus définit l'authenticité de la même manière :

Et il met en garde contre

« l'iniquité » (Matthieu 7:23, LSG)

L'islam prétend restaurer une religion centrée sur l'obéissance, dont la vie publique est structurée autour du culte et de la loi, plutôt qu'un système dont le centre de gravité devient un mécanisme de substitution rendant obsolète le cadre appliqué de la Torah. Troisièmement : la question de l'autorité après la rupture. La crise post-Temple ne se résout pas par le sentiment ; elle se résout par un centre d'autorité capable de gouverner le culte et la loi de manière opérationnelle. L'affirmation de l'islam est explicite : le Coran et la tradition prophétique (la Sunna) constituent l'autorité opérationnelle pour le culte et la loi dans la dispensation finale. Dans cette étude, les textes bibliques sont utilisés comme contexte comparatif pour le problème de la continuité, et non comme fondement juridique de l'islam.

« Venez donc, et raisonnons ensemble » (Ésaïe 1:18, LSG)

## Engagement conscient : contrastes narratifs fonctionnant comme des corrections

Un schéma récurrent se dégage : le Coran reprend des épisodes bibliques connus tout en en révisant certains aspects. Ces révisions ne sont pas aléatoires. Elles servent systématiquement trois objectifs : (1) la transcendance de Dieu et son droit exclusif à l'adoration ; (2) la dignité prophétique et la clarté morale ; et (3) une religion centrée sur le repentir, l'obéissance et la responsabilité directe. Les exemples ci-dessous sont représentatifs, non exhaustifs, et sont importants pour la thèse de cet essai car ils illustrent ce que signifie concrètement le « furqān » : une correction des dérives tout en préservant le fondement prophétique.

## La main de Moïse : de l'affliction à un signe sans dommage

Moïse:

« L'Éternel lui dit encore : Mets ta main dans ton sein. Il mit sa main dans son sein ; et quand il la retira, voici, sa main était lépreuse comme la neige. » (Exode 4:6, LSG)

« Et il dit : Remets ta main dans ton sein. Il remit sa main dans son sein ; et la retira de son sein, et voici, elle était redevenue comme sa chair. » (Exode 4:7, LSG)

Dans le Coran, ce même signe est présenté comme un miracle de clarté, mais explicitement formulé comme « blanc et sans mal » (souvent traduit par « blanc sans maladie ») : « Et porte ta main à ton sein ; il en sortira blanc et sans mal, comme un autre signe. » (Coran 20:22 ; voir aussi 27:12 ; 28:32). Sa fonction demeure inchangée – un signe public adressé à Pharaon – mais cette reformulation écarte l'idée que Dieu humilie Son messager par l'impureté au moment de sa mission. Cette modification préserve la dignité prophétique tout en conservant la valeur probante du signe.

## Aaron et le veau : De la création de l'idolâtrie à la résistance à celle-ci

« Il les reçut de leurs mains et, après avoir fait un veau d'or fondu, il le façonna avec un burin. Ils dirent : « Voici tes dieux, Israël, qui t'ont fait sortir du pays d'Égypte. » » (Exode 32:4, LSG)

« Quand Aaron vit cela, il construisit un autel devant ; et Aaron proclama : Demain, c'est une fête en l'honneur de l'Éternel. » (Exode 32:5, LSG)

Le Coran relate l'épisode où Aaron avertit le peuple et résiste à l'idolâtrie, expliquant plus tard à Moïse qu'il craignait la division et qu'il fut vaincu (Coran 20:90-94 ; 7:150-151). Le Coran ne nie pas le malheur ; il nie qu'un prophète majeur en soit l'auteur. Ce refus est cohérent avec l'affirmation fondamentale du Coran concernant la prophétie : les prophètes appellent au tawhid (l'unicité de Dieu) ; ils n'instituent pas le shirk (l'associationnisme).

## Salomon : De l'effondrement idolâtre à l'exonération explicite

« Or, lorsque Salomon fut vieux, ses femmes détournèrent son cœur vers d'autres dieux ; et son cœur ne fut plus entièrement dévoué à l'Éternel, son Dieu, comme l'avait été le cœur de David, son père. » (1 Rois 11:4)

« Salomon bâtit alors un haut lieu pour Kemosh, l'abomination de Moab, sur la colline qui est en face de Jérusalem, et pour Molek, l'abomination des Ammonites. » (1 Rois 11:7, LSG)

Le Coran réfute explicitement que Salomon ait mécru : « Et ils suivirent ce que les démons avaient récité sous le règne de Salomon. Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les démons, enseignant aux gens la magie et ce qui avait été révélé aux deux anges à Babylone, Harout et Marout. Or, les deux anges n'enseignent à personne sans dire : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. » Et pourtant, ils apprennent d'eux ce qui provoque la séparation entre l'homme et sa femme. Mais ils ne nuisent à personne par cela que par la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur profite pas. Mais les Enfants d'Israël savaient assurément que quiconque acquérait cela n'aurait aucune part dans l'au-delà. Et quel malheur pour lequel ils se sont vendus ! S'ils savaient seulement ! » (Coran 2:102, Hamidullah). Une fois encore, le problème est structurel : le Coran refuse obstinément de présenter la fonction prophétique comme une forme d'idolâtrie. Elle présente le leadership prophétique comme un signe de Dieu, et non comme un instrument de scandale polythéiste.

## Le sacrifice d'Abraham : de l'épreuve implicite à la soumission consciente

« Voici le feu et le bois ; mais où est l'agneau pour l'holocauste ? » (Genèse 22:7, LSG)

Le Coran relate la scène, le fils étant informé et consentant dans la soumission : « Ô mon fils ! J'ai vu en songe que je te sacrifiais. Réfléchis donc à ce que tu en penses. » Il répondit : « Ô mon père, fais ce qui t'a été ordonné ; tu me trouveras, si Allah le veut, parmi les endurants. » (Coran 37:102 ; voir 37:103-107). Ce changement n'est pas superficiel : il explicite la définition islamique de la religion comme soumission, incarnée par Abraham et sa famille.



## Lot : De la honte sexuelle à la clarté morale prophétique

La Genèse décrit les filles de Lot l'enivrant et commettant l'inceste (Genèse 19:30-38). Le Coran omet ce scandale et présente systématiquement Lot comme un prédicateur vertueux s'opposant à l'immoralité sexuelle au sein de sa communauté (Coran 11:77-83 ; 26:160-175). Ce choix éditorial confirme la thèse sous-jacente : les figures prophétiques sont des modèles de rectitude, et le récit se concentre sur la corruption de la communauté et l'avertissement du prophète, et non sur une histoire dégradante susceptible d'en altérer la crédibilité morale.

Ces contrastes ne prouvent pas en eux-mêmes l'islam ; leur fonction est plus restreinte : ils illustrent ce que signifie pour le Coran la revendication du furqān. Ce dernier se présente comme un critère qui préserve le fondement abrahamique, corrige les dérives et restaure la dignité prophétique – précisément le type de posture corrective que l'on attend d'un renouveau du guide après une rupture institutionnelle.

## Préservation de la révélation : communauté, autorité et survie du guide spirituel

L'affirmation selon laquelle l'islam constitue une restauration post-Temple exige également d'examiner comment la révélation est préservée à travers le temps. Un critère est dénué de sens si les enseignements qu'il clarifie ne peuvent être transmis de manière fiable. C'est pourquoi la présentation de soi du Coran est indissociable des mécanismes communautaires et structurels qui assurent sa préservation. Une analyse comparative fait émerger trois modèles distincts : la préservation de la Torah par Israël, la transmission du Nouveau Testament par le christianisme et la préservation du Coran et de la pratique prophétique par l'islam. Les différences ne sont pas seulement théologiques ; elles sont structurelles et déterminent la manière dont chaque communauté survit aux ruptures historiques.

Dans le cas d'Israël, la préservation des Écritures est indissociable de l'identité populaire, de la lignée et de la loi. La Torah est préservée grâce à une communauté d'alliance unie par la continuité ethnique, la pratique rituelle et la transmission juridique. Après la destruction du Premier et du Second Temple, le judaïsme rabbinique a su réorienter la vie religieuse autour de l'étude, de la prière et du raisonnement juridique. Cette adaptation est historiquement remarquable et mérite d'être soulignée : le judaïsme a préservé le monothéisme et les Écritures sans sanctuaire, sans sacerdoce ni sacrifice.

Le christianisme émerge dans des conditions diverses. Le Nouveau Testament n'est pas une révélation unique récitée, mais un recueil d'écrits produits sur plusieurs décennies : Évangiles, épîtres, sermons et réflexions théologiques. Ces textes sont préservés par les communautés plutôt que par un mécanisme de conservation unique, et l'autorité se développe au fil du temps grâce aux structures ecclésiales, aux conciles et aux traditions d'interprétation. Ce modèle permet une expansion mondiale, mais il engendre aussi une pluralité doctrinale, car l'unité repose davantage sur une harmonisation théologique ultérieure que sur un corpus unique récité et un modèle de culte et de lois unifié et préservé.

L'islam présente un troisième modèle. Le Coran affirme être une révélation récitée publiquement, mémorisée collectivement et préservée par transmission à grande échelle. Sa préservation ne dépend ni de la lignée, ni du clergé, ni de conciles ultérieurs, mais d'une communauté vivante qui récite le même texte dans la même langue, par-delà les frontières et les générations. Le Coran présente cette préservation comme intentionnelle.

L'histoire islamique est marquée par les conflits et les désaccords, et les études islamiques sont le théâtre de véritables débats, notamment des discussions approfondies sur la classification des hadiths et le raisonnement juridique. L'affirmation ici est plus restreinte : le texte récité du Coran et le modèle de culte commun qui s'y ancre ont été préservés avec une stabilité remarquable à travers l'espace et les générations.

« En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien. » (Coran 15:9)

Point essentiel, cette récitation préservée est associée à la Sunna – l'enseignement public du Prophète et les pratiques cultuelles mises en œuvre – qui constitue l'exposition pratique de la révélation. Ensemble, le Coran et la Sunna forment une vie de culte complète, portable, publique et reproductible sans dépendre d'un lieu de culte physique. Dans la logique de cette étude, la préservation n'est donc pas une préoccupation secondaire ; elle fait partie intégrante du critère de continuité. Si Dieu a voulu que la guidance perdure au-delà du Temple, cette guidance devait être accessible, inaltérable et capable de régir le culte et la vie morale sans centre culturel. L'affirmation de l'islam concernant la préservation répond directement à ces exigences.

Ce qui découle de ce constat n'est pas une affirmation triomphaliste de la supériorité morale d'une communauté sur les autres. Il s'agit d'une observation structurelle sur ce que doit être la guidance post-rupture pour assurer une véritable continuité de la religion prophétique. Si le mécanisme culturel du Temple n'est plus opérationnel, et si la guidance doit rester accessible aux nations sans se disperser, alors la révélation doit être transmissible publiquement, inaltérable et capable de générer une vie spirituelle complète, fondée sur la loi, sans dépendre du sacerdoce, du sanctuaire ou de l'autel. C'est précisément ainsi que l'islam conçoit sa propre autorité : une révélation récitée et préservée, associée à une pratique prophétique préservée.

## Le Coran et la Sunna : les sources opérationnelles de la guidance post-Temple

Si le mécanisme sacrificiel du Temple n'est plus opérationnel, une religion abrahamique qui perdure doit préciser par quelle autorité le culte et l'obéissance sont régis, et comment cette autorité reste stable à travers les générations et les frontières géographiques.

Le Coran réfute l'idée que Muhammad propose une construction théologique personnelle et présente son message comme un discours transmis oralement :

Dans ce modèle, l'autorité n'est pas déléguée à des conciles ultérieurs ni maintenue par le remplacement hypothétique d'un mécanisme inopérant. Elle est incarnée dès le départ par la

récitation publique des Écritures et la pratique prophétique observée publiquement – précisément le type de structure qu'exigerait une continuité post-Temple.

## Les six articles de foi : la vision du monde fondamentale que l'islam restaure

Pour éviter toute confusion engendrée par les caricatures modernes, il convient d'énoncer clairement les fondements de la foi islamique. L'islam n'est pas avant tout une identité culturelle ou un programme politique ; c'est une religion et une pratique spirituelle centrées sur le Dieu d'Abraham. Le résumé classique de la croyance islamique se trouve dans les six articles de foi, qui constituent la vision du monde au sein de laquelle le culte et la loi islamiques prennent sens.

Les musulmans croient en Dieu (Allah), aux anges, aux livres révélés, aux messagers, au Jour du Jugement dernier et au décret divin (qadar). Ces croyances inscrivent l'islam dans la catégorie fondamentale du monothéisme prophétique : Dieu seul est adoré ; les prophètes guident Dieu sans le remplacer ; le repentir et l'obéissance demeurent essentiels ; et la responsabilité finale confère une importance morale au culte et à la loi.

### Adam, les anges et la responsabilité morale

« Tous deux dirent: «O notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants». » (Coran 7:23, Hamidullah)

Cela concorde avec l'insistance répétée de la Bible sur la responsabilité individuelle plutôt que sur la condamnation héréditaire. C'est également important pour la question post-Temple : l'islam rejette l'idée que l'expiation doive être transférée d'un Temple détruit à l'exécution d'un prophète. Le repentir, l'obéissance et la miséricorde divine demeurent les moyens du pardon des péchés, conformément à l'importance prophétique accordée au retour à Dieu.

« O vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. » (Coran 66:6, Hamidullah)

Dans cette perspective, le mal est imputable à des êtres moraux qui choisissent la désobéissance, et non à un défaut métaphysique inhérent à la création. Cela confère une dimension personnelle à la responsabilité et un sens profond au repentir, conformément à l'accent prophétique mis sur le retour à Dieu plutôt que sur une corruption héritée.

## Les Cinq Piliers : Une Machine à Lois Portable après la Rupture

Si les six articles constituent la vision du monde, les cinq piliers en représentent la mise en pratique. Ils illustrent comment l'islam s'inscrit pleinement dans la tradition abrahamique, sans

dépendre d'un culte religieux. Les piliers ne relèvent pas d'une spiritualité privée ; ils incarnent le monothéisme et le manifestent dans la sphère publique.

La profession de foi (shahada) établit les limites du culte : il n'y a de dieu que Dieu et Muhammad est Son messenger. La prière (salah) structure la dévotion quotidienne. L'aumône obligatoire (zakat) lie le culte à la justice. Le jeûne du Ramadan (sawm) favorise la maîtrise de soi et le repentir. Le pèlerinage (hajj) rassemble la communauté autour de la mémoire abrahamique sans pour autant faire dépendre la religion d'un seul rite.

Ceci prépare la définition du fruit dans l'essai. Si le fruit n'est ni l'empire ni la réussite matérielle, mais la restauration d'un culte monothéiste incarné, alors une vie de prière qui engendre un repentir constant, l'obéissance et une dévotion quotidienne devient un critère pertinent.

## Comparaison des moteurs : Trois voies post-rupture pour la continuité abrahamique

Avec la destruction du Temple et l'inopérabilité du système d'autels, la continuité ne s'est pas interrompue ; elle s'est réorganisée. La question structurelle pertinente est de savoir quel type de moteur religieux peut perpétuer le monothéisme abrahamique en l'absence de culte du sanctuaire.

Ismaël, Sinaï-Seir-Paran et l'épreuve publique des rôles futurs

Une fois le point de départ établi pour Jésus, la question suivante n'est plus de savoir « où se situe Paran sur une carte moderne », mais plutôt si l'Écriture elle-même autorise une orientation future qui s'étend au-delà d'un seul lieu et d'une seule lignée – surtout lorsque l'histoire rend l'ancien mécanisme inopérant. C'est là que la promesse faite à Ismaël de devenir une nation et l'arc théophanique du Sinaï, de Séir et de Paran trouvent leur place : non pas comme des preuves directes, mais comme un espace textuel au sein même du monde biblique, rendant ainsi l'orientation continue vers les nations intelligible plutôt qu'étrange.

Le but de cette comparaison n'est pas l'insulte, mais la clarification. La destruction du Temple engendre une crise de continuité inévitable. Différentes approches y répondent différemment. Cet essai soutient que le modèle de restauration islamique s'accorde plus naturellement avec le fondement prophétique : un culte exclusif, le repentir, l'obéissance, la transmission des enseignements et des fruits définis comme le culte plutôt que comme l'empire.

## La position de l'islam sur Jésus : honorer le Messie sans réorienter le culte

La position de l'islam sur Jésus se comprend mieux comme une tentative de le maintenir dans le cadre prophétique établi par la Torah, les prophètes et l'enseignement même de Jésus : le culte exclusif du Dieu unique, la repentance et l'obéissance. Ceci est important car de nombreuses objections chrétiennes présument que l'islam « rejette Jésus » en l'insultant ou en minimisant son rôle. L'islam revendique une autre position. Il affirme honorer Jésus de manière

plus cohérente en refusant de faire d'un prophète un objet de culte et en préservant les limites du culte que la Bible elle-même considère comme absolues. La Torah ancre l'alliance dans le culte exclusif.

« Écoute, Israël : L'Éternel, notre Dieu, est un seul Éternel. » (Deutéronome 6:4, LSG)

« Jésus lui dit alors : Retire-toi, Satan ! Car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul. » (Matthieu 4:10, LSG)

Cette distinction entre culte et divinité n'est pas un détail mineur ; elle constitue le premier critère de la religion prophétique. Si la transmission de la charge spirituelle se juge à ses fruits, le fruit le plus fondamental réside dans la personne que les fidèles vénèrent, invoquent et à laquelle ils se prosternent. Dans ce cadre, l'islam reconnaît Jésus comme Messie et messenger, tout en interdisant de l'adorer. L'islam conçoit la dévotion comme une notion binaire au niveau du culte : l'amour, l'honneur et l'obéissance à un prophète peuvent être justes, mais le culte appartient à Dieu seul. Cette distinction n'est pas une invention étrangère. Le premier commandement de la Torah n'est pas « honorez Dieu par-dessus tout » ; il est exclusif. De même, les paroles de Jésus, telles qu'elles nous ont été transmises, sont exclusivement consacrées au culte. C'est pourquoi l'islam s'oppose aux évolutions théologiques qui brouillent les frontières du culte en orientant la prière, l'invocation ou la confiance ultime vers des êtres créés.

Si le « fruit » est défini comme le culte monothéiste restauré plutôt que comme le succès impérial, alors la position de l'islam sur Jésus fait partie de ce fruit : préserver la dévotion exclusive au Dieu d'Abraham tout en honorant Jésus comme un véritable serviteur et messenger au sein de la même catégorie prophétique.

L'islam reconnaît également Jésus comme Messie sans pour autant assimiler « Messie » à « Dieu ». Dans le contexte biblique, le terme « oint » peut désigner les envoyés élus de Dieu sans pour autant confondre Créateur et créature. L'islam affirme que le rôle messianique de Jésus est défini par sa mission : choisi et soutenu par Dieu, il demeure néanmoins son serviteur. Ceci préserve la simplicité et la continuité de la conception monothéiste avec le principe fondamental de l'alliance : Dieu est unique, incomparable et non humain ; ses messagers sont honorés, mais non adorés.

Cette position fondamentale, qui définit une catégorie de doctrine, ne relève pas uniquement d'une certaine rigueur doctrinale ; elle acquiert une importance structurelle après la destruction du Temple. La crise post-Temple soulève la question de la pérennité des religions abrahamiques. L'islam affirme que Dieu restaure la religion prophétique comme un instrument de culte et de loi transmissible par la révélation, et que rendre un hommage approprié à Jésus implique de le maintenir au sein de la continuité prophétique plutôt que d'en faire un nouvel objet de culte ou l'axe d'un mécanisme de remplacement.

L'islam se distingue de la doctrine chrétienne postérieure sur un point crucial : Jésus n'est pas mort crucifié. Le Coran présente cela non comme un détail mineur, mais comme une rectification de l'interprétation ultérieure de la fin de la mission de Jésus. Il ne s'agit pas de nier l'importance de Jésus, mais d'affirmer que Dieu n'a pas abandonné un prophète à l'humiliation et à la défaite face à ses ennemis.

« et à cause leur parole : "Nous avons vraiment tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah." Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié; mais ce n'était qu'un faux semblant! Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude: ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué. Plutôt, Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. » (Coran 4:157–158, Hamidullah)

Dans la version islamique, Jésus est justifié plutôt que sacrifié. Ceci préserve un schéma prophétique déjà présent dans les Écritures antérieures, où Dieu délivre ses messagers et juge leurs ennemis, au lieu de faire de l'exécution d'un messager un nouvel autel d'expiation.

## L'identification au rôle public comme attente scripturaire

(Élie/Jean à titre de contexte uniquement, LSG) Le Nouveau Testament lui-même montre que l'on s'attendait à ce que les rôles futurs soient identifiés publiquement et débattus selon des catégories reconnaissables. Lorsque Jean-Baptiste est interrogé, on lui pose plusieurs questions sur son rôle : « Es-tu le Christ ? » « Es-tu Élie ? »

« Es-tu le Prophète ? » (Jean 1:19-21, LSG)

« L'Éternel vint du Sinaï, et se leva de Séir vers eux ; il resplendit de la montagne de Paran, et il vint avec des myriades de saints ; de sa droite sortait pour eux une loi de feu. » (Deutéronome 33:2, LSG)

## La promesse d'Ismaël : la plausibilité, pas le salut de la lignée

« Quant à Ismaël, je t'ai entendu : voici, je l'ai béni, je le rendrai fécond et je le multiplierai à l'infini ; il engendrera douze princes, et je ferai de lui une grande nation. » (Genèse 17:20, LSG)

Et encore une fois,

« Je ferai de lui une nation, car il est ta descendance » (Genèse 21:13, LSG)

Il ne s'agit pas du « salut par la lignée ». Il s'agit de l'histoire de l'alliance qui ouvre la voie à un horizon élargi, lié à Abraham. Dans un monde post-Temple

## Jésus et Muhammad dans la même catégorie prophétique : un meilleur point de référence

Il préserve le culte adressé à Dieu seul :

Il définit la véritable religion par l'obéissance et la sincérité plutôt que par des slogans :

Et il prévient que les revendications religieuses peuvent être rejetées lorsqu'elles sont associées à l'anarchie :

Il dénonce l'hypocrisie sur un ton prophétique.

Il place au centre ses priorités morales : la miséricorde, la justice et l'humilité devant Dieu. Lorsque Muhammad est présenté tel que l'islam le définit, l'affirmation est également prophétique dans cette catégorie fondamentale : révélation transmise, proclamation publique, appel à l'adoration exclusive du Dieu d'Abraham et guide contraignant qui structure l'obéissance collective. La présentation du Coran est celle d'une proclamation, non d'une œuvre d'auteur : « Lis au nom de ton Seigneur » (Coran

96:1)—et elle nie que la doctrine soit le fruit d'un désir personnel—

Autorisation—tout en refusant de détourner le culte de Dieu. Voilà précisément la position qu'un lecteur est en droit d'attendre d'une tradition qui définit le fruit de la vraie religion comme la restauration d'un culte monothéiste exclusif.

## Le culte abrahamique avant la crise post-Temple : dévotion directe et pratique de l'alliance

« Car la vie de la chair est dans le sang, et je vous l'ai donné sur l'autel pour faire l'expiation pour vos âmes » (Lévitique 17:11, LSG)

« À quoi me sert la multitude de vos sacrifices ? dit l'Éternel. Je suis rassasié des holocaustes de bœufs et de la graisse des bêtes grasses ; je ne prends aucun plaisir au sang des taureaux, des agneaux ou des boucs. » (Ésaïe 1:11)

Suivi de l'appel à la repentance :

Amos :

« Je hais, je méprise vos fêtes, et je ne veux pas participer à vos assemblées solennelles. Même si vous m'offrez des holocaustes et des offrandes de farine, je ne les accepterai pas ; je ne regarderai pas non plus les sacrifices de communion de vos bêtes grasses. Éloignez de moi le bruit de vos chants ; car je n'écouterai pas la mélodie de vos violes. Mais que le droit coule comme l'eau, et la justice comme un torrent impétueux ! » (Amos 5:21-24)

Osée le résume en un principe que Jésus cite plus tard :

Voici la hiérarchie même de la Torah, telle que prêchée par les prophètes : le rituel sans repentance ni obéissance est vain.

La Torah ne considère pas cette question comme non pertinente. Elle perçoit l'obéissance comme une pratique incarnée.

L'obéissance n'est pas qu'un simple sentiment intérieur ; c'est une conformité mise en pratique. Par conséquent, lorsque le mécanisme mis en œuvre devient impossible, la continuité devient une question pratique. Soit la communauté préserve son identité tout en reconnaissant la privation, soit elle propose un mécanisme de remplacement interprétatif, soit elle revendique une nouvelle orientation qui rétablisse un programme de culte et de lois opérationnel. Il est important que l'auditoire remarque ce que l'Écriture ne dit pas. La Torah ne prescrit pas explicitement un mécanisme permanent de « remplacement de l'autel » au cas où l'autel deviendrait inaccessible. Elle met en garde contre toute modification des termes de l'alliance

(Deutéronome 4:2), et elle présente à plusieurs reprises les crises d'Israël comme des moments exigeant la repentance et le retour à Dieu plutôt que des inventions doctrinales. Les prophètes appellent directement le peuple à se tourner vers Dieu.

Ils ne codifient pas formellement un nouveau substitut sacrificiel ; ils prêchent la repentance, la miséricorde, la justice et un culte exclusif. C'est pourquoi la rupture post-Temple peut être décrite comme un « maillon brisé » sans pour autant impliquer la disparition de la miséricorde ou de l'accès de Dieu. Le maillon rompu est le mécanisme institutionnel de certaines prescriptions. Le fondement plus profond – la dévotion directe à Dieu, la repentance, l'obéissance – demeure. La question est de savoir comment la structure complète de la religion prophétique – le culte et la loi – se perpétue dans l'histoire une fois que l'ancien mécanisme n'est plus applicable. Cette position fondamentale permet également à cet essai de s'adresser clairement aux chrétiens qui n'ont pas beaucoup lu la Torah. Nombre de chrétiens supposent que la religion de l'Ancien Testament est « essentiellement basée sur le sacrifice » et que le christianisme « la remplace ». Mais les prophètes eux-mêmes rejettent cette réduction. Isaïe, Amos, Osée et la voix prophétique plus large insistent sur le fait que le sacrifice n'est jamais le centre isolé. C'est pourquoi Jésus peut citer Osée.

## L'islam comme restauration post-Temple du culte abrahamique : portable, porteur de loi et universel

« sur l'autel » (Lévitique 17:11, LSG)

Après 70 de notre ère, ce mécanisme ne peut plus être appliqué tel quel. La crise ne porte donc pas sur la capacité de Dieu à pardonner, mais sur la possibilité d'observer le système révélé de manière complète et stable sans recourir à des substitutions non autorisées. L'islam se présente comme une réponse restauratrice à cette situation. Il ne prétend pas inventer une nouvelle divinité ni remplacer le monothéisme abrahamique par une doctrine étrangère. Il prétend restaurer le monothéisme abrahamique comme un mode de culte et d'obéissance universel et portable, pouvant être pratiqué sans dépendre d'un autel sacré, tout en préservant le sérieux de la loi et la vie de culte public. Dès lors, la pertinence de l'islam après la destruction du Temple est structurelle : il fournit un mécanisme fonctionnel là où l'ancien est devenu inopérant. C'est là que les malentendus doivent être dissipés. La réponse est que le sacrifice existe dans le monde patriarcal, mais que ce monde n'est pas régi par la législation du sanctuaire du Sinaï en tant que système juridique contraignant. La foi d'Abraham n'est pas définie par un sacerdoce codifié et un calendrier liturgique prescrit. Elle se définit par une dévotion directe, la confiance, l'obéissance et le rejet des idoles. La critique prophétique des Écritures précise par la suite que le sacrifice n'est jamais l'essence de la fidélité à l'alliance détachée de la droiture (Ésaïe 1 ; Amos 5 ; Osée 6:6). Par conséquent, l'existence du sacrifice dans les récits anciens ne prouve pas qu'un système d'autels centralisé soit le seul moyen valable de communiquer avec Dieu à toutes les époques. Elle prouve plutôt que le culte peut inclure le sacrifice, même si le fondement le plus profond demeure la dévotion et l'obéissance exclusives. L'affirmation de l'islam n'est donc pas que « le sacrifice n'a jamais compté ». Elle est que la religion de Dieu ne se réduit pas à une seule institution et que la vie après la destruction



du Temple requiert une forme de culte et une loi vivantes qui ne s'effondrent pas avec la disparition du sanctuaire. La pratique du culte en islam – prière structurée, repentance, jeûne, aumône, pèlerinage – fonctionne comme un monothéisme public et mis en œuvre à travers le monde. Son respect rigoureux de la loi se traduit par un respect rigoureux de l'alliance : une communauté organisée autour de l'obéissance plutôt que autour de l'improvisation théologique. Cela correspond à la hiérarchie prophétique que Jésus lui-même réaffirme :

Le profil prophétique du Deutéronome est similaire dans sa forme (Deutéronome 18:18, LSG).

L'horizon des nations d'Isaïe est explicitement anti-idolâtrie :

La mission du serviteur inclut une dimension légale qui s'étend au-delà des frontières (Ésaïe 42:1-4). Selon cette perspective prophétique, le fruit principal de l'islam n'est pas la grandeur impériale, mais l'établissement d'une vie de culte monothéiste durable – la prière publique adressée exclusivement au Dieu d'Abraham – à travers de vastes populations et des siècles. Si la question fondamentale est de savoir comment le monothéisme peut perdurer après la chute du Temple, une religion dont la vie publique s'articule autour d'un culte et d'une loi nomades, sans dépendance à un sanctuaire, apparaît comme une réponse plausible en principe. Ceci nous prépare à entendre clairement l'autodéfinition de l'islam : l'islam ne considère pas la Torah et le Nouveau Testament comme une autorité légale contraignante pour les musulmans. Ils fonctionnent ici comme un contexte préalable à toute revendication – l'univers textuel dans lequel s'établissent le cadre textuel, l'horizon des nations, la forme prophétique et la grammaire de transmission.

## Les critères bibliques pour les prétentions : Deutéronome et Jésus sur les faux enseignants (Version LSG)

L'Écriture anticipe que certains s'arrogeront faussement l'autorité divine. C'est pourquoi elle fournit des critères pour évaluer ceux qui prétendent l'exercer, et elle attend des communautés qu'elles les utilisent. Le Deutéronome avertit que même les signes et les prodiges ne suffisent pas si le message éloigne de Dieu.

« Si un prophète ou un songeur se lève au milieu de vous et vous annonce un signe ou un prodige, et que ce signe ou ce prodige s'accomplisse, en disant : Allons après d'autres dieux que tu ne connais pas, et servons-les, vous n'écoutez pas les paroles de ce prophète ni de ce songeur ; car l'Éternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve, pour savoir si vous aimez l'Éternel, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme. » (Deutéronome 13:1-3)

Le critère décisif est la fidélité au culte exclusif de l'Éternel. Celui qui se réclame de l'autorité prophétique et détourne son attention du Dieu d'Abraham échoue, quel que soit son charisme. Le Deutéronome définit également l'autorité prophétique comme une parole transmise et responsabilise ceux qui s'en réclament.

« Et il arrivera que quiconque n'écouterà pas mes paroles, celles qu'il prononcera en mon nom, je lui en demanderai compte. » (Deutéronome 18:19, LSG)

« Mais le prophète qui osera dire en mon nom une parole que je ne lui aurai pas commandée, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là mourra. » (Deutéronome 18:20, LSG)

Bien que des débats existent sur la manière d'appliquer les critères d'« accomplissement » à la prophétie, le principe général demeure : ceux qui prétendent qu'elle a été accomplie ne sont pas exemptés d'évaluation. Jésus réaffirme cette même position d'évaluation.

« Gardez-vous des faux prophètes » (Matthieu 7:15, LSG)

« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits » (Matthieu 7:16, LSG)

Et il souligne que les revendications religieuses peuvent être véhémentes et néanmoins rejetées si elles ne sont pas conformes à la volonté de Dieu :

En clair, la Bible elle-même interdit toute confiance aveugle envers l'autorité religieuse. Elle exige des épreuves : un culte exclusif de Dieu, la fidélité à sa volonté et des fruits de cette foi. C'est dans ce cadre que l'essai compare Paul et Muhammad, non par l'insulte, mais en appliquant systématiquement les mêmes critères bibliques.

Paul et Muhammad soumis à la même grille d'épreuve

Avant d'appliquer les critères bibliques, une précision s'impose : dans la conception chrétienne dominante, Paul est généralement considéré comme un apôtre et un enseignant de l'Église primitive, et non comme un prophète au même titre que Moïse ou Isaïe. La comparaison est ici d'ordre mécanique et non personnel : elle examine la solution que reçoit une crise post-Temple lorsqu'elle est résolue principalement par une interprétation théologique apostolique plutôt que par une nouvelle affirmation prophétique publique. (Version LSG)

L'islam se définit clairement : le culte est adressé à Dieu seul ; la prière aux créatures est interdite ; la dévotion s'achève avec le Dieu d'Abraham. Ceci correspond parfaitement aux limites du deutéronome. La question chrétienne se complexifie, non pas parce que les chrétiens prônent l'idolâtrie, mais parce que les développements doctrinaux ultérieurs s'interrogent sur le lien entre la dévotion à Jésus et le culte exclusif de Dieu. Le but de cet essai n'est pas de débattre ici de l'ensemble du débat christologique.

Le Coran se présente précisément comme une parole récitée et transmise —

Et nie toute paternité doctrinale personnelle —

## La diversité des premiers chrétiens sans sensationnalisme : de véritables conflits autour de l'autorité et du droit

La diversité des premiers chrétiens est importante pour la méthode historique : le mouvement de Jésus à ses débuts n'était pas doctrinalement uniforme dès le départ, notamment sur les

questions devenues décisives après la rupture du Temple — la Loi, les Gentils, l'identité de l'alliance et ce qu'implique la continuité avec les Écritures d'Israël.

Le Nouveau Testament le confirme clairement. La question de savoir si les croyants non-juifs doivent être circoncis et tenus d'observer la Loi apparaît comme une controverse majeure.

« Et quelques hommes venus de Judée enseignaient aux frères, et disaient : Si vous n'êtes pas circoncis selon la coutume de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. » (Actes 15:1, LSG)

La situation était suffisamment grave pour susciter des débats et des délibérations formelles (Actes 15:2). Quelle que soit la conclusion théologique retenue, cela établit un fait historique fondamental : les premiers chrétiens négociaient la continuité et l'autorité sous la pression, au lieu de se contenter de répéter un modèle unique et incontesté. Ce point est important pour la thèse post-Temple, car il recentre la « question de Paul » non plus sur sa personnalité, mais sur des mécanismes. Un mouvement s'étendant au monde païen, contestant l'obligation de la Loi et s'approchant d'un monde où le mécanisme du Temple devient inopérant, constitue précisément le contexte dans lequel différents mécanismes de continuité ont pu émerger.

Pour comprendre le développement du christianisme après 70 apr. J.-C., il est indispensable de considérer le rôle de Paul dans l'élaboration d'une conception transposable et centrée sur la croix de l'expiation. Il ne s'agit pas d'une critique des motivations, mais de la description d'un mécanisme théologique qui résout d'une manière particulière le problème post-Temple. Nommer ce mécanisme permet de comprendre la comparaison ultérieure avec l'islam.

## Le cadre paulinien post-Temple : remplacement versus restauration

Face à cette rupture, la question centrale n'est plus de savoir « qui éprouve des sentiments spirituels », mais quel modèle de continuité est textuellement justifié et historiquement viable lorsque le système des autels n'est plus opérationnel. La Torah associe explicitement l'expiation à un mécanisme de sanctuaire.

« Je vous l'ai donné sur l'autel pour faire l'expiation pour vos âmes » (Lévitique 17:11, LSG)

Et elle conçoit la vie d'alliance comme une obéissance mise en pratique —

Après 70 apr. J.-C., le mécanisme en place devient inaccessible. Ce fait engendre un choix crucial. Une première réponse consiste à préserver le système malgré la privation, une approche incarnée par le judaïsme : la Torah conserve son autorité ; la pratique se poursuit autant que possible ; la perte est reconnue comme réelle, et non niée. Une seconde réponse consiste à mettre en place un système de remplacement, où le mécanisme centré sur le sanctuaire est considéré comme accompli ou remplacé par un nouveau mécanisme qui ne requiert plus le fonctionnement du Temple. Cette seconde réponse correspond au rôle structurel que joue la théologie paulinienne dans l'histoire du christianisme. Cette comparaison peut être formulée en termes mécaniques plutôt que comme une critique des motivations : la question est de savoir quel modèle de continuité chaque approche construit après l'inaccessibilité du mécanisme du sanctuaire.

Paul n'est pas à l'origine de la croyance chrétienne selon laquelle Jésus souffrirait et mourrait ; l'affirmation ici est que ses lettres, et la théologie ultérieure construite autour d'elles, ont contribué à systématiser une solution centrée sur la croix comme mécanisme organisateur de la réconciliation dans un monde post-Temple.

L'objectif ici n'est pas d'attribuer des motivations, mais de décrire comment l'autorité, le culte et l'identité de l'alliance se sont réorganisés après la destruction du Temple, et comment différentes solutions traitent la loi, le repentir et l'expiation.

Paul est l'un des premiers architectes d'un mouvement d'expansion auprès des Gentils, dans un monde qui s'orientait vers la destruction du Temple, puis vivait après. Dans ce contexte historique, la tentation est évidente : si le mécanisme du culte est inaccessible (ou sur le point de le devenir) et que le mouvement prend une dimension mondiale, le système devient généralement portable. La solution de Paul, telle qu'elle a été reçue par le christianisme ultérieur, consiste à déplacer le centre de la réconciliation dans un cadre d'expiation fonctionnant indépendamment d'un système d'autels en activité. La question méthodologique fondamentale est donc simple et non controversée : la Torah n'enseigne pas que, lorsque l'autel devient inaccessible, un événement ultérieur devienne un substitut légitime qui supprime le cadre culturel prescrit. La Torah affirme ce qu'elle affirme : le sang est donné « sur l'autel » pour l'expiation (Lévitique 17:11). Les prophètes, quant à eux, appellent les gens à la repentance et à la justice sans annoncer de nouveau mécanisme de substitution sacrificielle.

Jésus lui-même affirme la continuité avec la Loi —

Et il ne présente pas la fidélité comme une iniquité ; il met en garde contre elle :

Quelles que soient les conclusions de la théologie chrétienne ultérieure, ces textes fondateurs ne se lisent pas comme une simple autorisation de la Torah autorisant le remplacement du mécanisme de l'autel par un nouveau système métaphysique. La distinction est structurelle : ce système de remplacement relève de l'interprétation plutôt que de la législation torahique, émergeant du raisonnement des premiers chrétiens et de la consolidation doctrinale ultérieure. Cette distinction est importante car la thèse de cet essai porte sur la continuité prophétique.

Si une solution post-Temple repose sur la construction d'un mécanisme que la Torah n'autorise pas explicitement, la question se pose de savoir si elle représente une continuation fidèle ou une réinterprétation nécessaire. L'Écriture chrétienne interprète la mort de Jésus en termes rédempteurs. L'enjeu ici est plus restreint et structurel : une fois que le mécanisme de l'autel de la Torah devient inopérant, une communauté peut soit le préserver malgré les privations (judaïsme), soit le remplacer par un nouveau mécanisme théologique (christianisme paulinien dominant), soit revendiquer une nouvelle orientation qui restaure un système de lois et de culte portable (islam).

## Ce que l'islam prétend corriger dans le récit et la théologie : le retour au monothéisme prophétique

Si l'islam affirme que le *furqān* fonctionne comme critère et correctif, cette affirmation doit être formulée de manière concrète. L'islam ne rejette pas tout ce qui l'a précédé. Il soutient que la

mémoire religieuse et la théologie peuvent évoluer au fil du temps – par exagération, omission ou substitution interprétative – tout en conservant le vocabulaire abrahamique. L'islam se présente donc comme restaurant le fondement abrahamique : Dieu est unique, incomparable et non un homme ; le culte Lui est exclusivement adressé ; les prophètes sont honorés mais non adorés ; le repentir et l'obéissance demeurent au cœur de la religion ; et la guidance reste possible et accessible même lorsque les lieux de culte sont historiquement inaccessibles. Ce cadre de restauration prend une importance particulière après 70 apr. J.-C., car la destruction du Temple soulève une question structurelle incontournable : la religion de Dieu dépend-elle d'un unique mécanisme physique, ou Dieu peut-il maintenir une pratique religieuse viable par la révélation qui se propage à travers les terres ? La réponse de l'islam est que Dieu la maintient par la guidance révélée et la pratique prophétique. Le fondement abrahamique : le culte avant tout mécanisme institutionnel devient l'essentiel.

La Torah et les prophètes ne décrivent pas la foi avant tout comme une machine institutionnelle ; ils la décrivent comme une allégeance et une obéissance au Dieu unique.

Il ne s'agit pas d'une réglementation mineure ; c'est la première limite de la convention.

L'identité se définit par le culte. Face à l'effondrement d'Israël, les prophètes ne proposent pas un nouveau moyen d'expiation ; ils appellent à la repentance.

Il ne s'agit pas d'un rejet du sacrifice ; il s'agit de la hiérarchie de la religion prophétique : un rituel sans justice est vain. L'islam, pour corriger cette hiérarchie, soutient que les développements théologiques post-bibliques peuvent la masquer en déplaçant le centre de la religion vers des mécanismes métaphysiques, notamment lorsqu'ils font paraître l'obéissance secondaire ou facultative. L'enseignement de Jésus, tel qu'il a été préservé, résiste à ce glissement.

L'islam prétend restaurer une religion dont le centre névralgique est l'obéissance et le culte, et non de simples affirmations identitaires. Rectification de l'orientation du culte : honorer les prophètes sans réorienter la dévotion. L'un des principaux aspects que l'islam affirme corriger est la délimitation du culte. Les Écritures rendent l'exclusivité du culte déterminante.

Et Jésus réaffirme la direction à donner au culte :

L'islam affirme que la dévotion ultérieure peut brouiller les frontières du culte, même avec les meilleures intentions, lorsque la prière, l'invocation ou la confiance ultime sont adressées à des êtres créés. La position de l'islam est stricte : les prophètes sont honorés et suivis, mais le culte – prière, sacrifice, vœux, confiance ultime – appartient exclusivement à Dieu. C'est pourquoi l'islam est prudent avec un langage qui acquiert une connotation théologique, comme l'emploi du terme « Père ». Il ne s'agit pas de contrôler le langage ; le problème est que, dans la théologie chrétienne plus récente, le langage paternel se trouve souvent mêlé à des affirmations concernant la filiation divine qui redéfinissent les fondements du monothéisme. L'islam rejette cette catégorie pour protéger le culte exclusif et empêcher que le monothéisme abrahamique ne soit réinterprété.

La priorité de Dieu est le repentir et la droiture, et non la simple existence d'un rituel.

Cela devient pertinent non pas parce que le sacrifice était dénué de sens, mais parce que le cœur de l'alliance n'est pas un système rituel détaché de l'obéissance morale. L'islam affirme qu'une restauration post-Temple doit revenir à ce centre tout en fournissant un cadre contraignant pour la vie communautaire. Une idée fausse majeure que cet essai se doit de dissiper – en particulier pour les chrétiens peu familiers avec le texte biblique – est l'idée que les musulmans considèrent la Torah et le Nouveau Testament comme une autorité contraignante pour eux. L'islam ne le fait pas. Le Coran et la tradition prophétique constituent l'autorité en vigueur pour le culte et la loi. La Bible est citée dans cette étude car l'argumentation se déroule dans le contexte biblique afin de montrer que les catégories bibliques permettent un élargissement du cadre et un monothéisme adapté aux nations, et parce que l'enseignement préservé de Jésus constitue un point de référence utile pour les affirmations de continuité.

L'islam affirme que le fruit le plus évident est la restauration d'un culte monothéiste public à grande échelle, et non la construction d'un empire pour le simple plaisir de l'empire. Pourquoi cette affirmation de « correction » doit être impartiale ? C'est ici que le ton de l'essai doit rester rigoureux. L'argument est le plus convaincant lorsqu'il demeure mécanique et scripturaire plutôt qu'accusateur. L'islam n'affirme pas que « les chrétiens sont mauvais » ou que « les juifs sont aveugles ». Il affirme qu'après la destruction du Temple, différents modèles de continuité émergent ; certains préservent la religion malgré les privations, d'autres la remplacent par une théologie interprétative, et l'islam revendique la restauration par la révélation transmise et une pratique du culte conforme à la loi, ramenant ainsi la religion à ses fondements abrahamiques d'une manière qui reste applicable dans le monde entier. Ceci prépare la comparaison suivante : placer Jésus et Muhammad dans la même catégorie prophétique (culte exclusif, repentance, obéissance, guidance transmise), puis opposer cette catégorie à un modèle de remplacement post-Temple, tout en appliquant les mêmes critères bibliques de « faux maître/fruit » de manière cohérente et sans affirmations sensationnalistes.

## Le fruit comme forme de culte, et non d'empire : une transmission de la gestion sans que la force fasse le droit

Tout argument fondé sur la notion de « fruit » risque de se révéler un sophisme évident s'il n'est pas défini avec précision. Si le fruit se limite à l'expansion politique ou à la domination matérielle, alors n'importe quel empire pourrait prétendre à l'approbation divine. Or, tel n'est pas le critère biblique.

Les propres repères de Jésus s'effondrent. Il ne considère pas les fruits comme une carte, mais comme le fruit moral et spirituel d'un peuple.

S'ensuit immédiatement la logique selon laquelle les bons arbres produisent de bons fruits et les mauvais arbres de mauvais fruits (Matthieu 7:17-20). Le fruit, ce sont les fruits d'une vie – l'obéissance, la justice, la sincérité – et non seulement les acquis d'un état. De même, lorsque Jésus annonce le transfert de la gestion des biens...

Il ne fait pas l'éloge du génie politique. Il prononce un jugement fondé sur l'alliance : une communauté investie d'une mission divine est évaluée selon ce qu'elle produit en relation avec la volonté de Dieu. C'est pourquoi l'essai insiste sur une définition liturgique et obéissante du fruit. Dans la religion prophétique, le fruit le plus mesurable n'est ni l'architecture, ni la richesse, ni les frontières. Le fruit le plus mesurable est le culte : qui reçoit la dévotion, qui est invoqué pour obtenir l'aide divine, à quoi ressemble la vie publique de prière, et si l'idolâtrie est éradiquée ou institutionnalisée. Ceci est conforme à la Torah et aux prophètes, qui présentent à maintes reprises le conflit religieux de l'histoire comme un conflit de culte. Le premier commandement n'est pas politique, il est liturgique.

Le Shema (la confession de foi fondamentale d'Israël en un seul Dieu) n'est pas un slogan d'État, c'est une identité religieuse :

Les prophètes ne mesurent pas la fidélité d'une nation à sa prospérité, mais à son allégeance à Dieu ou aux idoles. L'horizon des nations selon Isaïe est explicitement opposé à l'idolâtrie. L'attente prophétique est que la diffusion de la véritable guidance révélera l'impuissance des idoles et confondra ceux qui leur font confiance.

Isaïe s'attaque sans relâche à la logique de l'idolâtrie, car l'enjeu décisif est le culte : ce à quoi le cœur et le corps se prosternent, et si la dévotion est partagée (Isaïe 44.9-20). Selon cette logique prophétique, le « fruit » n'est pas la splendeur d'une civilisation, mais le rétablissement et le maintien d'un culte exclusif du seul Dieu. Cela concorde également avec l'insistance de Jésus lui-même sur le fait que le culte est réservé à Dieu seul.

Cette affirmation sert de garantie : même si les mouvements religieux acquièrent une influence culturelle, ils sont jugés sur leur capacité à préserver une dévotion exclusive à Dieu. Un mouvement qui se propage mais réintroduit le culte du médiateur ou une dévotion partagée ne peut prétendre à des fruits prophétiques selon les critères bibliques, car les prophètes considèrent l'idolâtrie comme la trahison suprême. C'est pourquoi cet essai propose un critère de « zone sans idoles » – non pas de manière simpliste ou triomphaliste, mais comme une mesure théologiquement cohérente des fruits. Si une continuité post-Temple est réelle, ses fruits devraient être visibles dans les pratiques de culte public : le remplacement des idoles, le recentrage de la prière sur le Dieu d'Abraham et l'établissement d'un mode de vie stable, fondé sur l'obéissance. Ces fruits sont liturgiques car la religion biblique est liturgique. Ils sont comportementaux car le monothéisme biblique n'est pas seulement conceptuel ; il est mis en pratique. Cette définition protège également l'essai d'une objection courante : « De nombreuses religions se répandent, de nombreux empires s'étendent. » Cette objection n'est valable que si le débat porte sur le pouvoir. Mais si le débat porte sur le culte, la comparaison change. Une grande entité politique qui reste polythéiste ne satisfait pas.

L'horizon d'Isaïe, qui condamne l'idolâtrie. Une civilisation qui ne préserve le monothéisme qu'en théorie, tandis que la dévotion publique est partagée entre plusieurs figures vénérées, ne satisfait pas au principe prophétique de dévotion exclusive. Le fruit pertinent est la création et la préservation d'une communauté dont le culte public est exclusivement dédié au Dieu d'Abraham. Dans cette perspective, la revendication historique de l'islam devient intelligible sans se réduire à une logique de « la force prime le droit ». Le fruit de l'islam n'est pas la domination passée des musulmans sur de vastes territoires ; il réside dans l'établissement

d'une vie de culte durable, publique et régie par la loi, orientée vers un Dieu unique et structurée autour de la prière quotidienne, du repentir, du jeûne, de l'aumône et du pèlerinage – un monothéisme mis en pratique qui, dans de vastes régions, a supplanté l'idolâtrie et normalisé le culte exclusif. Il s'agit là d'un fruit théologique, non d'une vantardise impériale. Il se manifeste concrètement dans les pratiques de culte : la prosternation, l'orientation quotidienne vers Dieu, le refus de confier la prière à quiconque d'autre et la création d'une vie communautaire stable, encadrée par le culte et la loi. C'est également là que l'argument post-Temple se renforce. La rupture avec le Temple supprime le mécanisme de l'autel qui ancrerait un élément clé de la pratique de la Torah. Une continuation post-Temple se prétendant restauration ne devrait pas être évaluée à l'aune de la construction d'un État étendu. Elle devrait être évaluée à l'aune de sa capacité à restaurer le fondement prophétique sous une forme opérationnelle : un culte exclusif, le repentir et l'obéissance, ainsi qu'une vie de culte publique universellement praticable sans dépendre d'un autel sacré. C'est pourquoi le terme « fruit » doit être défini ainsi ; autrement, l'argument devient vulnérable à la plus simple des moqueries – « McDonald's est partout, donc c'est forcément vrai » – et toute la thèse se réduit à l'absurde. En résumé, le critère du fruit présenté dans cet essai n'est pas un appel au pouvoir, mais un appel à la mesure prophétique de la religion : le culte et l'obéissance.

« C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez » (Matthieu 7:16, LSG)

Dans cette perspective, il s'agit de mesurer ce qu'une tradition produit réellement en matière de dévotion publique au Dieu d'Abraham après la rupture institutionnelle de 70 apr. J.-C. Une fois ce critère correctement défini, l'essai peut comparer, sans polémique, les mécanismes post-Temple : la préservation du judaïsme face à la rupture, la logique de remplacement centrée sur l'expiation dans le christianisme et la revendication de restauration de l'islam fondée sur la révélation transmise et la pratique du culte de la loi transmissible.

## Conclusion : La question post-Temple et la revendication de restauration

L'argument de cet essai se résume en définitive à un seul récit. Pendant des siècles, le culte prescrit et la vie expiatoire d'Israël étaient centrés sur un sanctuaire fonctionnel. En 70 de notre ère, ce système devint historiquement inopérant. L'Écriture ne considère pas une telle rupture comme impossible et ne suggère pas que Dieu abandonne sa guidance. Au contraire, les prophètes et Daniel anticipent la perturbation et la transition, tandis que Jésus fonde la légitimité sur l'obéissance, la pureté du culte et ses fruits.

Considérée comme une silhouette cumulative plutôt que comme une carte rigide, la Bible offre un espace textuel propice à une orientation plus large : une perspective tournée vers les nations, un cadre juridique public et un message anti-idolâtrie perceptible dans l'histoire. L'islam prétend restaurer le fondement prophétique – le culte exclusif du Dieu unique d'Abraham, le repentir et l'obéissance – par la révélation transmise et une pratique du culte et de la loi transmissible.

Ce cadre d'analyse éclaire également la divergence post-Temple. Le judaïsme rabbinique préserve la vie d'alliance malgré les privations. Le christianisme paulinien construit un modèle



de continuité de type remplacement, centré sur l'expiation articulée par l'interprétation apostolique. L'islam se présente comme une restauration : le Coran et la tradition prophétique comme autorité opérante pour le culte et la loi après la perte de l'autel, avec des « fruits » définis non par l'empire mais par une dévotion monothéiste publique et durable. Face à cette rupture, la comparaison interroge : quelle affirmation préserve le mieux un culte abrahamique viable sans inventer un nouveau substitut cultuel ?

Une dernière précision s'impose quant au ton et à l'intention. Cette étude n'a pas pour but d'imposer des croyances, d'instrumentaliser les textes ou de servir des intérêts sectaires. Nombreux sont les lecteurs qui découvrent l'islam à travers l'actualité politique, les caricatures culturelles ou les polémiques héritées. L'invitation est ici plus simple : si le problème post-Temple est réel, et si le Coran se présente comme une révélation transmise rétablissant le fondement prophétique, alors l'équité exige d'examiner l'islam à ses sources plutôt qu'à travers ses stéréotypes.

« Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. » (Coran 2:256, Hamidullah)

Ceci n'est pas présenté comme une concession moderne, mais comme une conséquence de ce que la révélation se définit comme un guide et un avertissement qui clarifie, appelle et persuade. L'essai n'affirme pas que les musulmans s'y sont toujours parfaitement conformés, mais que le fondement même du système est le culte rendu à Dieu et la responsabilité morale devant Lui, et non la conversion forcée.

La conclusion découle des termes énoncés de la comparaison. Si la rupture post-Temple est réelle, et si l'islam se présente comme restaurant le fondement prophétique plutôt que de le remplacer par un nouveau mécanisme cultuel, alors il convient de l'évaluer à l'aune de ses affirmations et de ses exigences. L'analyse revient donc à sa question initiale : comment une religion fondée sur le sacrifice sur un autel peut-elle demeurer viable après la disparition de l'autel ? Le monde post-70 a posé cette question à toutes les traditions abrahamiques. Cette étude a démontré que l'islam se présente comme une réponse cohérente à cette rupture, préservant le culte, le repentir, la loi et le monothéisme prophétique sans dépendre d'un Temple que l'histoire a fait disparaître.